



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service aménagement et urbanisme**

Laval, le **29 SEP. 2022**

Affaire suivie par : Fabienne DELHOMME

Le préfet de la Mayenne

à

Monsieur le maire de Prée d'Anjou
13 rue du Maine
53200 PREE D'ANJOU

Objet : Élaboration de la carte communale de Prée d'Anjou

**Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 15 septembre 2022.**

Compte tenu de la présentation du projet de carte communale réalisée auprès de la commission, celle-ci émet un avis favorable assorti des réserves sur les points suivants :

- L'évolution démographique de 1,3 % par an retenue dans le projet est un objectif optimiste au regard de la tendance observée sur le territoire. Un ajustement plus proche de la tendance actuellement constatée est à rechercher.
- En matière d'habitat, la commission constate que la perspective de création de 90 logements d'ici 10 ans semble très importante et insuffisamment justifiée par rapport aux besoins effectifs de la commune.
- Sur le site de la Haute Touche Fleury, la commission invite les élus à prévoir les aménagements nécessaires à la compatibilité de voisinage des futures activités artisanales avec les habitations existantes.

La commission tient à souligner l'effort global de réduction de consommation des espaces naturels et agricoles annoncée dans le projet de carte communale telle que présentée en séance, notamment par la volonté de ré-investir une friche agricole en zone constructible.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental adjoint

Michel DEBRAY